



**VILLE DE CRIEL SUR MER**  
 DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

**PLU**  
 PLAN LOCAL D'URBANISME  
 n°6b PLAN DE DELIMITATION DE ZONES PARTIE EST

Echelle 1/5000ème

Elaboration du P.O.S. approuvé le 24 janvier 1980  
 1ère modification du P.O.S. approuvée le 22 mai 1987  
 1ère révision du P.O.S. approuvée le 27 septembre 2001

REVISION DU P.L.U.  
 PRESCRITE LE 14 FEVRIER 2002  
 ARRETEE LE 2 JUILLET 2007  
 APPROUVEE LE 28 FEVRIER 2008

document établi par ATTICA Urbanisme et Paysage  
 67 av. G. Heaumont 76000 ROUEN cedex - tél. 02 35 70 00 00 - fax 02 35 70 43 07 - Email attica@attica-urbanisme.fr

- limite communale
- ..... limite de zone - limite de secteur
- Espaces boisés classés en application du L130.1
- Alignements boisés classés en application du L130.1
- Hales à protéger ou à créer en application du L130.1 et R123.11.h
- Fossés à protéger en application du R123.11.b et R123.11.h
- Espaces publics et/ou paysagés à protéger ou à mettre en valeur en application du R123.11.h
- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts en application du R123.11.f
- Immeuble à protéger ou à mettre en valeur en application des articles R123.11.h et L123.1.7
- Immeubles d'architecture balnéaire d'exception (à protéger et à mettre en valeur pour des motifs d'ordre historique et culturel, en application du L123.1.7 et R123.11.h)
- Immeubles d'architecture balnéaire remarquable (à protéger et à mettre en valeur pour des motifs d'ordre historique et culturel, en application du L123.1.7 et R123.11.h)
- Quartier balnéaire de Mésa-Viel (à protéger et à mettre en valeur pour des motifs d'ordre historique et culturel, en application du L123.1.7 et R123.11.h)
- Les bâtiments agricoles ou, en raison de leur valeur architecturale ou patrimoniale, peuvent faire l'objet d'un changement de destination en application du R123.4
- Mares à protéger en application du R123.11.h
- Secteur d'expansion des crues à maintenir ou à créer en application du R123.11.b
- Secteur de risques naturels liés aux ruissellements en application du R123.11.b
- Secteur exposé à un risque d'inondation en application du R123.11.b
- Secteurs de risques majeurs liés aux éboulements de falaise en application du R123.11.b
- Secteurs de risques mineurs liés aux éboulements de falaise en application du R123.11.b
- Secteurs de risque naturel liés aux prescriptions de canalisations souterraines en application du R123.11.b
- Secteurs de protection contre les nuisances, résultant de l'existence d'une pollution industrielle liée à l'ancienne décharge en application du R123.11.b

- UC : zone Urbaine Centrale
- UR : zone Urbaine Résidentielle
  - URa : secteur Urbain Résidentiel avec possibilité d'Assainissement individuel
- UE : zone Urbaine d'activités Economique
- AU : zone A Urbaniser à long terme
- AUR : zone A Urbaniser Résidentielle
  - AURp : secteur A Urbaniser Résidentiel Paysagé
  - AURd : secteur A Urbaniser Résidentiel Diffus
  - AURe : secteur A Urbaniser Résidentiel pour Equipement
- AUE : zone A Urbaniser à vocation Economique
- N : zone Naturelle et forestière
  - Nl : secteur Naturel lié à la loi Littoral (article L.146-6)
  - Nc : secteur Naturel avec Camping
  - Nd : secteur Naturel avec Déchetterie
  - Ne : secteur Naturel avec bâtis Existants
  - Nh : secteur Naturel de Hameau
  - Nhl : secteur Naturel avec habitat léger de Loisirs
  - Np : secteur Naturel avec Parking
  - Nm : secteur Naturel Maritime
- A : zone Agricole
  - Al : secteur Agricole lié à la loi Littoral
  - Ae : secteur Agricole Eolien

	EMPLACEMENTS RESERVES	BENEFICIAIRE	SURFACE
ER1	Création d'une aire de retournement et parking	Mairie	2700m²
ER2	Création d'un parking avec camping-car	Mairie	6000m²
ER3	Création d'un parking	Mairie	3300m²
ER4	Création d'une voie (larg. 10m)	Mairie	1800m²
ER5	Enfouissement de canalisation et aménagement de carrefour	Syndicat du Bassin versant de Fécamp et de la Côte	3500m²
ER6	Extension du cimetière	Mairie	11300m²
ER7	Création d'un parking pour école	Mairie	2000m²
ER8	Extension station d'épuration	Syndicat d'eau d'Evreux	7600m²
ER9	Création d'un parking	Mairie	2100m²
ER10	Aménagement d'une voie (larg. 12 m)	Mairie	500m²
ER11	Création d'un parking	Mairie	2700m²
ER12	Réalisation d'un accès voirie (larg. 11m)	Mairie	350m²
ER13	Élargissement d'un chemin existant (larg. 3m)	Mairie	375m²

voir planche n°6a  
planche n°6b

voir planche n°6a  
planche n°6b





VILLE DE CRIEL SUR MER

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME



PLAN LOCAL D'URBANISME

n°6a PLAN DE DELIMITATION DE ZONES PARTIE OUEST

Echelle 1/5000ème

Elaboration du P.O.S. approuvé le 24 janvier 1980

1ère modification du P.O.S. approuvée le 22 mai 1987

1ère révision du P.O.S. approuvée le 27 septembre 2001

REVISION DU P.L.U.

PRESCRITE LE

14 FEVRIER 2002

ARRETEE LE

2 JUILLET 2007

APPROUVEE LE

28 FEVRIER 2008

document établi par ATTICA Urbanisme et Paysage  
87 av. G. Rauber 76000 ROUEN cedex - tél. 02 35 70 50 00 - fax 02 35 07 43 07 - Email attica@attica-urbanisme.fr



- limite communale
- ..... limite de zone - limite de secteur
- Espaces boisés classés en application du L.130.1
- Alignements boisés classés en application du L.130.1
- Haies à protéger ou à créer en application du L.130.1 et R123.11.h
- Fossés à protéger en application du R123.11.b et R123.11.h
- Espaces publics étouffés paysagés à protéger ou à mettre en valeur en application du R123.11.h
- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts en application du R123.11.d
- Immeuble à protéger ou à mettre en valeur en application des articles R123.11.h et L123.1.7
- Immeubles d'architecture bâchée d'exception (à protéger et à mettre en valeur pour des motifs d'ordre historique et culturel, en application du L123.1.7 et R123.11.h)
- Immeubles d'architecture bâchée remarquable (à protéger et à mettre en valeur pour des motifs d'ordre historique et culturel, en application du L123.1.7 et R123.11.h)
- Quartier bâti de Mesnil-Viel (à protéger et à mettre en valeur pour des motifs d'ordre historique et culturel, en application du L123.1.7 et R123.11.h)
- Les bâtiments agricoles qui, en raison de leur valeur architecturale ou patrimoniale, peuvent faire l'objet d'un changement de destination en application du R123-7
- Mares à protéger en application du R123.11.h
- Secteur d'expansion des crues à maintenir ou à créer en application du R123.11.b
- Secteur de risques naturels liés aux ruissellements en application du R123.11.b
- Secteur exposé à un risque d'inondation en application du R123.11.b
- Secteurs de risques majeurs liés aux éboulements de falaise en application du R123.11.b
- Secteurs de risques mineurs liés aux éboulements de falaise en application du R123.11.b
- Secteur de risque naturel lié aux présomptions de canalisations souterraines en application du R123.11.b
- Secteurs de protection contre les nuisances, résultant de l'existence d'une pollution industrielle liée à l'ancienne décharge en application du R123.11.b

- UC : zone Urbaine Centrale
- UR : zone Urbaine Résidentielle
- URa : secteur Urbain Résidentiel avec possibilité d'Assainissement Individuel
- UE : zone Urbaine d'activités Economique
- AU : zone A Urbaniser à long terme
- AUR : zone A Urbaniser Résidentielle
- AURp : secteur A Urbaniser Résidentiel Paysagé
- AURd : secteur A Urbaniser Résidentiel Diffus
- AURe : secteur A Urbaniser Résidentiel pour Equipement
- AUE : zone A Urbaniser à vocation Economique
- N : zone Naturelle et forestière
- Nl : secteur Naturel lié à la loi Littoral (article L.146-6)
- Nc : secteur Naturel avec Camping
- Nd : secteur Naturel avec Déchetterie
- Ne : secteur Naturel avec bâtis Existants
- Nh : secteur Naturel de Hameau
- Nhl : secteur Naturel avec Habitat léger de Loisirs
- Np : secteur Naturel avec Parking
- Nm : secteur Naturel Maritime
- A : zone Agricole
- Al : secteur Agricole lié à la loi littoral
- Ae : secteur Agricole Eolien

EMPLACEMENTS RESERVES	BENEFICIAIRE	SURFACE
ER1 Création d'une aire de retournement et parking	Mairie	2700m²
ER2 Création d'un parking avec camping-car	Mairie	6000m²
ER3 Création d'un parking	Mairie	3300m²
ER4 Création d'une voie (larg. 10m)	Mairie	1800m²
ER5 Enfouissement de canalisation et aménagement de carrefour	Syndicat de Bassin versant de Fiers et de la Côte	350m²
ER6 Extension du cimetière	Mairie	11300m²
ER7 Création d'un parking pour école	Mairie	2000m²
ER8 Extension station d'épuration	Syndicat d'eau d'Agneville	7600m²
ER9 Création d'un parking	Mairie	2100m²
ER10 Aménagement d'une voie (larg. 12 m)	Mairie	500m²
ER11 Création d'un parking	Mairie	2700m²
ER12 Réalisation d'un accès voirie (larg. 11m)	Mairie	350m²
ER13 Elargissement d'un chemin existant (larg. 3m)	Mairie	375m²



planche n°6a  
voir planche n°6b

planche n°6a  
voir planche n°6b